

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

**LOTISSEMENT
"MAURICE CHEVALIER"**

COMMUNE
DE SORGUES

PLAN DE COMMERCIALISATION*



Lot n° 8
Section CB - n° ...
Superficie réelle : 557 m²
Emprise au sol autorisée : 250 m²
Surface de plancher : 200 m²
Superficie imperméabilisable (Hors entrée privative) : 250 m²
Superficie non imperméabilisable devant rester en pleine terre : 268 m²

*** IMPORTANT :**

Document provisoire dressé avant la réalisation des travaux VRD et du bornage des lots.

- Les dimensions et superficies ne sont données qu'à titre indicatif.
- Les dimensions des éléments de réseau, à l'échelle du plan, ne sont que représentatives et ne sont pas contradictoires.

LEGENDE :



Zone constructible où les constructions seront limitées à un étage sur rez-de-chaussée et où la hauteur des constructions en tout point du bâtiment, mesurée à partir du terrain naturel, ne peut excéder 7.00 m à l'égout du toit et 9.00 m au faîte.



Zone où les constructions seront limitées à un simple rez-de-chaussée et où la hauteur des constructions en tout point du bâtiment, mesurée à partir du terrain naturel, ne peut excéder 3.50 m au faîte



Zone où seuls sont admis des éléments d'agrément (pergola, piscine, terrasse, cabanon de jardin, pool house, stationnement) d'une hauteur maximale mesurée à partir du terrain naturel ne pouvant excéder 2.50 m à l'égout du toit et 3.50 m au faîte.



Zone non constructible



Construction en limite imposée



Position autorisée des murs de clôture d'une hauteur de 1,80 m (hors emplacement portail)



Position imposée des clôtures constituées d'un muret d'une hauteur de 0,60 m surmonté d'une grille rigide d'une hauteur de 1,20 m.

RESEAUX *:

Branchement AEP

Branchement Télécom

Coffret ENEDIS

Branchement Pluvial

* Positions données à titre indicatif

4.00 Côte zone constructible

8.34 Côte périphérique

